

Direction des infrastructures du territoire
Service affaires foncières et urbanisme

Chaumont, le **28 SEP. 2018**

Dossier suivi par : Marjolaine SCORDEL
Tél. 03 25 32 85 38

Monsieur le Président,

Par courrier du 7 août 2018, vous avez sollicité l'avis du conseil départemental concernant votre projet d'Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour la commune déléguée de Montsaugeon, commune le Montsaugeonnais.

Après lecture des documents fournis, je n'ai aucune observation à émettre sur le règlement.

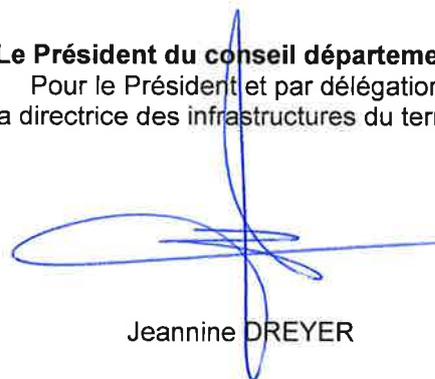
Cependant, concernant le rapport de présentation, une erreur à la page 21 – article 3.2.3 a été soulevée. La route départementale n°300 mentionnée est erronée, il semblerait qu'il s'agisse plutôt de la route départementale n°974.

Par ailleurs, à la page 64 – article 6.2, j'ai pris note du périmètre défini qui concerne uniquement le territoire de Montsaugeon, mais il serait opportun que nos services connaissent à ce stade du projet, les sections des routes départementales incluses dans ce périmètre. Ces informations permettraient au département d'être attentif aux mesures éventuellement envisagées visant à mettre en valeur les espaces d'intérêt paysager le long des routes départementales.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du conseil départemental
Pour le Président et par délégation,
La directrice des infrastructures du territoire



Jeannine DREYER

Monsieur Patrick BERTHELON
CCAVM
17 Chemin des Brosses
PRAUTHOY
52190 LE MONTSAUGEONNAIS

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président du conseil départemental de la Haute-Marne
Hôtel du Département - 1 rue du Commandant Hugué - CS 62127 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

www.haute-marne.fr